

**Commune de
CHÂTELRAOULD SAINT LOUVENT**

CONSEIL MUNICIPAL

**Compte-rendu de la séance du
9 juin 2023**

Par suite d'une convocation en date du 01/06/2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le 9 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Claude THIEBAULT, Maire.

Etaient présents : Mme Ghislaine AKREMANN.

MM. Yannick VASSET, Arnaud MORAL, Florent PEREIRA, Jean-Pol PASIAN, Jean DUVAL, et Pascal BROCARD, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent excusé : Mmes Sabine MOINDROT et Michelle BERTHELLEMY et M. Rémi SANTIN.

Absent : /

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article 1 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil.

Monsieur Arnaud MORAL est désigné pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

ORDRE DU JOUR :

- **Présentation de l'avant-projet sur les travaux de la traverse départementale par la maîtrise d'œuvre**
- **Elections sénatoriales - désignation délégué et suppléants - PV**
- **Création d'un « Territoire de sécurité urbain et rural » - désignation représentant**
- **Décision modificative n°1**
- **Questions diverses**
 - **Organisation du Feu de la Saint Jean avec les membres du Comité des Fêtes**

➤ **Elections sénatoriales :**

Claude THIEBAULT est désigné pour aller voter aux élections sénatoriales.

Délibération n° 10-2023

➤ **Décision modificative n°1**

Suite à un manque de crédit à l'article 203 du budget primitif 2023, le Conseil Municipal décide de procéder aux écritures suivantes :

CEDRITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	<i>Oper.</i>	SERVICE	NATURE	MONTANT
20	203	202303		Frais d'études	+ 7 380 €
021	021			Virement de la section fonctionnement	+ 7 380 €
023	023			Virement à la section d'investissement	+ 7 380 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	<i>Oper.</i>	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	615231			Entretien et réparations voiries	- 7 380 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité, un avis favorable.

Délibération n° 11-2023

➤ **Syndicat Mixte Du Territoire De Sécurité Urbain Et Rural (TSUR) – Désignation d'un représentant à L'Assemblée Spéciale**

L'arrêté inter-préfectoral du 7 avril 2023 a décidé la création effective du syndicat mixte du territoire de sécurité urbain et rural au 1er juillet 2023.

Les statuts du syndicat prévoient que le Syndicat Mixte « TSUR Cœur Grand Est » est administré par un Comité syndical composé de représentants désignés par chacun des membres. La répartition des sièges est définie selon les tableaux ci-dessous :

	Catégorie 1 Assemblée spéciale	Catégorie 2	Catégorie 3
Catégorie de collectivités en fonction du nombre d'habitants	Communes de moins de 10 000 Hab membre à titre individuel	Communes de plus de 10 000 Hab Communautés de communes	Communautés d'agglomération
Nombre de représentant par seuil de population	Collège dont la composition est calculée sur la base 1 représentant pour 7 communes	4	10

Considérant le nombre de représentants de chaque catégorie et les transferts de compétence vers les communautés de communes qui sont en cours, le comité syndical sera composé de 51 membres au 1er juillet 2023.

Le comité syndical d'installation est programmé le lundi 10 juillet 2023.

Chaque commune membre du collège de catégorie 1, (commune dont la population est inférieure à 10 000 habitants ou n'ayant pas transféré la compétence à une communauté de communes) doit désigner un représentant au sein de l'assemblée spéciale qui sera réunie le 26 juin 2023 pour élire les représentants au sein du comité syndical.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner ce représentant : M. Claude THIEBAULT

Questions et informations diverses :

➤ **Feu de la Saint Jean :**

Cette festivité est prévue samedi 24 juin 2023, la restauration sera assurée par PIZZA MANI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30